

Mardi 7 novembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les régulateurs européens de l'énergie lancent une enquête sur la panne d'électricité qui a touché l'Europe

- Les régulateurs de l'énergie ont lancé une enquête au niveau européen sur la panne d'électricité du samedi 4 novembre 2006.
- Les régulateurs de l'énergie vont conseiller la Commission européenne sur des actions spécifiques à envisager dans sa Revue Stratégique.
- Les régulateurs ont déjà alerté la Commission sur les différences dans les modes de régulation.

A l'ordre du jour de la réunion des régulateurs européens de l'énergie qui s'est tenue aujourd'hui à Bruxelles, figurait notamment la panne du samedi 4 novembre qui a laissé plus de 10 millions de consommateurs sans électricité en Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Portugal et Espagne.

Le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) a décidé aujourd'hui de lancer au niveau européen une enquête dans les plus brefs délais sur cette panne afin de formuler de premières propositions d'ici la fin de l'année et un rapport final au plus tard en février 2007, sur les remèdes nécessaires afin d'éviter que pareil événement ne se reproduise à l'avenir. Hier, la Commission européenne (dans un communiqué de presse) a demandé aux régulateurs indépendants de l'énergie "de se réunir le plus vite possible et de remettre un rapport à la Commission sur les leçons à tirer de cet événement".

Le CEER va conseiller la Commission européenne sur les actions spécifiques qu'elle devrait envisager dans sa Revue Stratégique prévue pour le mois de janvier et sur les mesures qui devront être proposées dans le troisième paquet législatif en matière d'énergie l'année prochaine.

Dans ses commentaires, le président du CEER, Sir John Mogg, a déclaré "cette panne d'électricité récente démontre plus que jamais le besoin d'un réseau de transport d'électricité européen intégré soumis à une surveillance adaptée des régulateurs. Nous avons besoin d'un nouveau cadre législatif qui oblige les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) à coopérer au-delà des frontières et dans le cadre d'une indépendance efficace qui faciliterait les échanges d'information".

Il y a, dans les Etats membres, de nettes différences de mise en œuvre de la régulation qui doivent être comblées rapidement. Les gestionnaires de réseaux de transport n'ont pas une politique européenne globale en termes de développement d'infrastructures et de gestion des pannes. Ils n'échangent pas suffisamment d'informations.

Mardi 7 novembre 2006

Le CEER a déjà souligné dans ses commentaires apportés au Livre Vert de la Commission européenne que le cadre réglementaire devant assurer une coopération totale entre les gestionnaires de réseaux de transport est insuffisante et a recommandé qu'une nouvelle législation soit mise en place de manière à imposer des obligations européennes aux entreprises de réseaux afin de coopérer et que, dans le même temps, les régulateurs indépendants puissent surveiller efficacement le respect de ces obligations.

7 novembre 2006

Fin

Mardi 7 novembre 2006

Notes :

1. Le Conseil européen des régulateurs de l'énergie (CEER) est l'association européenne qui regroupe les régulateurs nationaux indépendants des Etats membres de l'Union européenne (EU) et de la zone économique européenne (ZEE). Sa mission principale est de faciliter la création d'un marché unique compétitif, efficace et durable du gaz et de l'électricité en Europe. Adresse du site internet du CEER : www.ceer-eu.org.
2. Parallèlement, des enquêtes sur la panne d'électricité ont déjà été lancées à un niveau national par les régulateurs de l'énergie. Les régulateurs nationaux concernés par la panne d'électricité ont demandé au CEER de lancer une enquête au niveau européen. Cette enquête est menée par Mme Asta Sihvonon-Punkka, Vice-Présidente du CEER.
3. La Revue Stratégique de la Commission européenne, prévue en Janvier 2007, est le prolongement du Livre Vert sur la Stratégie européenne pour une énergie durable, compétitive et sûre.
4. Voir les commentaires du CEER dans le Livre Vert (C06-SEM-18-03) sur le site internet du CEER [website](#).

Contact presse : Una Shortall, tel: + 32 2 788 73 30

E-mail: una.shortall@ceer-eu.org